

# ALIMENTATION DES FONTAINES PUBLIQUES

## et distribution d'Eaux Potables aux habitants.

Parmi les nombreux projets d'utilité publique que l'Autorité Municipale a pour mission de mener à bonne fin et dont elle poursuivra la réalisation avec une ferme volonté qui ne pourra trouver d'obstacle que dans le défaut de ressources pécuniaires, il en est un qui appelle toute la sollicitude de l'Autorité, que réclame impérieusement l'opinion publique: c'est celui consistant à réunir une quantité d'eau suffisante pour alimenter les fontaines et en distribuer chez les habitants. Celles qui servent aujourd'hui à l'alimentation ne sont pas assez abondantes pour satisfaire à tous les besoins et toutes ne remplissent point les conditions que l'hygiène commande.

En résumé, il existe, soit dans les graviers du Paillon, soit dans les graviers du Var, une quantité d'eau suffisante pour alimenter la population de Nice quel que soit le développement ultérieur qu'elle prendra. Le prix de revient de l'eau distribuée aux habitants ne dépassera pas 6 francs par mètre cube et par an. La vente des eaux prendra un accroissement considérable: il en faut pour arroser les nombreux jardins qui entourent la ville; il en faut à tous les étages des maisons; il en faut surtout pour laver fréquemment les promenades, les rues et les égouts.

On ne doit pas perdre de vue que les étrangers affluent chaque année davantage dans toute la Provence et se pressent en foule sur le littoral pendant l'hiver, à Cannes, à Nice, à Roquebrune et à Menton.

Il faut qu'ils trouvent partout des promenades variées et pittoresques, de l'eau en abondance et de bonne qualité; leur nombre augmentera d'autant plus rapidement que les Municipalités auront fait de plus grands efforts pour les fixer plus longtemps, chaque année, dans ces localités privilégiées. Il suit de là que les solutions les plus promptes des questions à résoudre seront en réalité les meilleures.

Nous pensons, par suite, que la Ville doit traiter avec la Compagnie Générale des Eaux pour obtenir, dans un temps très-court, les eaux dont elle a besoin et nous avons en conséquence rédigé un cahier des charges qui servira de base à un traité définitif entre la Ville de Nice et la Compagnie Générale des Eaux.